

Règlement intérieur

Coupe de feu Marseille 2022

Préambule

Ce règlement s'applique par défaut aux joueurs comme aux spectateurs. Les règles ne concernant que les joueurs comportent une précision explicite à leur égard.

Dans ces règles, les termes :

- « joueur » et « il » s'entendent tant au masculin qu'au féminin.
- FFE signifie Fédération Française des Echecs
- FIDE signifie Fédération Internationale des Echecs

Article 1 : Présentation

Article 2 : Règles générales

Article 3 : Appariements

Article 4 : Cadence

Article 5 : Horaires

Article 6 : Inscriptions

Article 7 : Classement et départage

Article 8 : Prix

Article 9 : Rappels

Article 10 : Appareils électroniques

Article 11 : Commission d'appel

Article 12 : Respect du règlement

Article 13 : Divers

Article 1 - Présentation

Le club Marseille-Echecs organise la première édition du tournoi fermé de la Coupe de feu. Il est réservé uniquement aux joueurs ayant un classement inférieur à 1600 élo. Ce tournoi à cadence longue aura lieu le samedi 8 et le dimanche 9 octobre 2022 respectivement aux adresses : 49 rue Charras et 7 rue Papety, se situant dans le même quartier du 7ème arrondissement de Marseille.

1.1 Responsable du tournoi

Le directeur du tournoi est Mr William AZARI.

1.2 Equipe d'arbitrage

L'arbitrage est assuré par Mr Xavier SAVARY (AFO1) et Mr Cyril CLEAUD (AFC).

Article 2 - Règles générales

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goy nuk, à côté d'Antalya en Turquie. Ces règles sont entrées en vigueur le 1er Janvier 2018.

2.1 Forfait

Un joueur qui arrive dans la salle de jeu, avec plus de 30 minutes de retard, perd la partie par forfait. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre, a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements n'aient été publiés. Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre au 07 86 17 27 87.

2.2 Nulle par accord mutuel

Autorisé sous réserve que les joueurs aient achevé au moins un coup chacun.

Article 3 - Appariements

- Les appariements se font au Système Suisse standard en 5 rondes.
- Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence et réglé leurs droits.
- Les appariements sont effectués à partir du logiciel Papi.

Article 4 - Cadence

Les parties se joueront en 50 minutes avec un rajout de temps de 10 secondes par coup pour la totalité de la partie. Cette cadence correspond à une cadence de parties longues permettant l'homologation des parties jouées entre joueurs de moins de 1800 elo. Toutes les parties jouées du tournoi seront donc bien homologuées.

Article 5 - Horaires

- Inscription et pointage le samedi 8 octobre de 13h à 13h45
- Ronde 1 à 14h
- Ronde 2 à 16h30
- Ronde 3 à 10h
- Ronde 4 à 12h30
- Ronde 5 à 15h00
- Remise des prix à 17h30

Article 6 - Inscription

4.1 Droits d'inscriptions

- Adultes : 30 €
- Jeunes : 15 €

4.2 Licence

Les participants français doivent posséder une licence A à la FFE. Les joueurs étrangers doivent être en possession d'un numéro d'identifiant FIDE (en l'absence d'identifiant FIDE, le joueur sera considéré comme participant français). Les participants français non licenciés A en début de tournoi devront prendre une licence dans le club Marseille-Echecs qui s'engage à fournir un reçu à ces joueurs et à envoyer le bordereau de demande de licence au secrétariat fédéral, ou prendre leur licence via le site fédéral au plus tard 3 jours après la fin du tournoi.

4.3 Inscriptions limitées

Seuls les joueurs ayant un classement inférieur à 1600 elo sont autorisés à s'inscrire. Les inscriptions sont limitées aux 60 premiers joueurs inscrits.

Article 7 - Classement et départage

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point. En cas d'égalité les joueurs seront départagés en appliquant successivement les systèmes suivants : Buchholz tronqué, puis le système cumulatif et enfin la performance.

Article 8 - Prix

5.1 Attribution des prix

- Les prix sont intégralement remis au système « Hort ».
- Les prix ne sont pas cumulables. Un joueur pouvant prétendre à deux prix se verra attribuer le prix le plus important.
- Les prix ne seront remis qu'aux seuls joueurs présents à la cérémonie de clôture.
- Les prix seront distribués dans l'ordre suivant : prix principaux, puis prix spéciaux.

5.2 Liste des prix

La liste des prix est affichée dans la salle de jeu après la 3^{ème} ronde. Le 1er prix est assuré à 150 €. Au moins 50% des inscriptions sera reversé.

Article 9 - Rappels

- Les joueurs s'engagent à conserver une tenue correcte sur le lieu du tournoi et durant toute la période du tournoi.
- Ils s'engagent à respecter les arbitres, l'organisateur, l'équipe organisatrice, les bénévoles et les autres joueurs.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'espace de jeu (salle de tournoi et salle d'analyse).
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la zone de jeu pendant les rondes.
- Les joueurs acceptent d'être pris en photo à tout moment de la partie.
- La vente de littérature échiquéenne est interdite dans le lieu de la compétition.
- Toute dégradation de matériel entraînera une exclusion.

Article 10 - Appareils électroniques

Tous les moyens électroniques de communication des joueurs ne sont tolérés dans la salle de jeux que s'ils sont éteints et rangés dans un sac. Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif. S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.

Article 11 – Commission d'appel

La commission d'appel est constituée de 3 membres dont la liste est disponible au bureau des arbitres. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le joueur peut saisir la commission d'appel. Il doit cependant continuer la partie suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 12 - Respect du règlement

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Article 13 - Divers

6.1 Photographies

Les photographies ne sont autorisées qu'avec des appareils silencieux et sans flash lumineux.

6.2 Responsabilité

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable à l'égard des participants, de vols ou dégradations dans la salle, à l'accueil et à ses abords immédiats dont les parkings.